

# Que faire de vos appareils usagés ?

## 1ère solution

Ayez le réflexe : dès que vous souhaitez remplacer votre appareil défectueux, vous pouvez ramener celui-ci car les distributeurs ont l'obligation de reprendre l'appareil usagé, lors de tout nouvel achat d'un appareil identique : c'est le principe du « un pour un ».

ou

## 2ème solution

Déposez vos appareils usagés dans l'une des déchèteries suivantes :

- > Déchèterie de Douchy-les-Mines (59282)  
Route de Lourches
- > Déchèterie de Neuville-sur-Escout (59293)  
Rue Pierronne
- > Déchèterie Malaquin  
ZA du Moulin Blanc  
Rue du Champ des Oiseaux  
59230 Saint-Amand-les-Eaux
- > Déchèterie d'Aniche (59520)  
Rue Jean-Jaurès prolongée
- > Déchèterie de Rieulay (59247)  
Rue Rombeau  
lieu-dit Marais Berlon
- > Déchèterie d'Erre (59171)  
Pont de la Perruque
- > Déchèterie de Saint-Aubert (59188)  
Chemin de Villers-en-Cauchies

www.siaaved.com

**SIAVED**  
Syndicat InterArrondissement  
de Valorisation et d'Élimination des Déchets

5, route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES

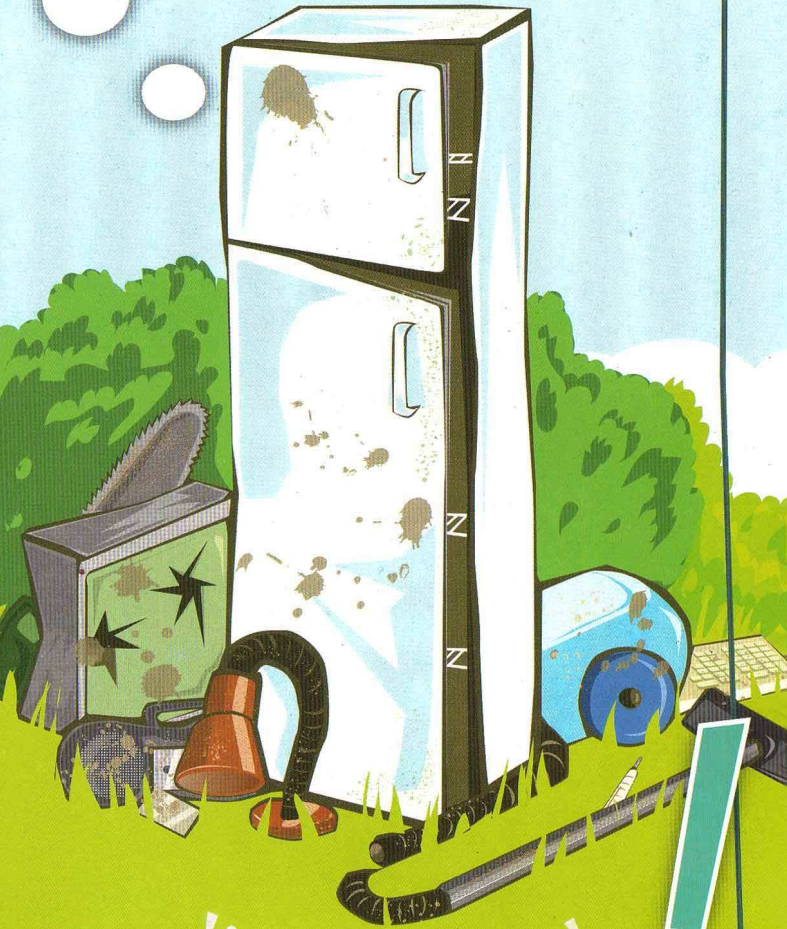
Tél. 03 27 43 78 99

Fax. 03 27 43 86 67

E-mail : [infos@siaaved.fr](mailto:infos@siaaved.fr)



# Ne nous abandonnez pas...



# ...n'importe où

route communication graphique 03 27 28 57 16

# Réglementation

Depuis le 15 novembre 2006, les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) doivent être triés et recyclés.

Réduire, trier et recycler nos déchets, est devenu l'une des priorités de l'Hexagone en matière d'environnement. Cet objectif implique de rationaliser et d'encadrer leur élimination et leur recyclage.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) ont fait l'objet d'une directive européenne transposée en droit français : 4 kg par habitant et par an doivent désormais être collectés.

En France, la quantité de DEEE issue des ménages est estimée à environ 16 kg/an/hbt. 2 kg font aujourd'hui l'objet d'une collecte sélective. Il s'agit donc de doubler très rapidement les volumes collectés.

Désormais, les producteurs (fabricants et importateurs) sont responsables du cycle de vie des produits comme du financement de leur collecte et de leur traitement. Ils doivent en outre renforcer l'éco-conception de leurs nouveaux produits, afin de faciliter leur démantèlement et leur recyclage et ne plus utiliser de «substances réglementées» susceptibles de nuire à l'environnement, chaque fois qu'une alternative technologique existe.

Après avoir procédé à la dépollution de certains composants dangereux, la filière doit organiser la réutilisation des appareils usagés, leur recyclage ou encore leur transformation énergétique. La valorisation, dont la meilleure option reste le réemploi des équipements en fin de vie, contribue à soutenir l'économie sociale et solidaire.

**MONTANT  
hors  
éco-participation**



**ÉCO-PARTICIPATION**



**PRIX  
DE  
L'APPAREIL**

  
**Eco-systèmes**

## Pourquoi une éco-participation ?

L'éco-participation correspond au coût de la collecte et de recyclage d'un ancien produit. Il s'agit d'un montant fixe, indépendant du prix du produit. Depuis le 15 novembre 2006, elle est affichée en magasin pour chaque produit. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le consommateur considéré comme un citoyen à part entière est ainsi clairement informé de ce qu'il doit payer pour le recyclage d'un produit de même nature usagé.

## Comment ça marche ?

L'éco-participation est versée par le producteur à l'éco-organisme proportionnellement aux quantités de produits qu'il met sur le marché. L'éco-organisme utilise les sommes perçues pour la collecte et le recyclage.

L'éco-participation est répercutée à l'identique du producteur au distributeur jusqu'au consommateur. Cette disposition légale du Code de l'Environnement s'inscrit dans une démarche à but non lucratif. Ainsi, l'éco-participation n'est pas un enjeu commercial mais bel et bien un système de financement collectif et solidaire, complètement transparent pour le consommateur.

## Comment lire les étiquettes ?

Désormais, sur chaque appareil électrique ou électronique que vous achetez, vous contribuez au financement collectif de la nouvelle filière, en acquittant une « éco-participation ». Celle-ci est affichée très lisiblement, séparément du prix du produit, dans un objectif de transparence. Cette somme est d'abord versée par le producteur à l'éco-organisme, pour financer la collecte, la réutilisation et le recyclage d'un équipement usagé équivalent, et varie donc selon le produit et le type de traitement qu'il exige. Elle est ensuite répercutée **à l'identique** par le producteur au distributeur jusqu'au consommateur, dans le cadre d'un système à but non lucratif.

Cet affichage correspond aussi à un objectif de pédagogie afin que nous ayons tous conscience du coût de prise en charge de la fin de vie des produits que nous consommons.

**N'abandonnez pas  
n'importe où  
vos appareils  
électriques usagés :**



• **les gros appareils ménagers** : réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières électriques, machines à laver, sèche-linge...



• **les petits appareils ménagers** : cafetières, aspirateurs, machines à coudre, grille-pain, fers à repasser, sèche-cheveux...



• **les équipements informatiques et de télécommunications** : ordinateurs, imprimantes, fax...



• **le matériel grand public** : chaînes hi-fi, postes de radio, téléviseurs, caméscopes, magnétoscopes...



• **le matériel d'éclairage** : lampes à économie d'énergie, tubes...



• **les outils électriques et électroniques** : perceuses, scies, outils de jardinage...



• **les jouets, les équipements de loisir et de sport** : consoles de jeux, jouets téléguidés...



• **les dispositifs médicaux** : tensiomètres, pese-personnes électroniques, thermomètres...



• **les instruments de surveillance et de contrôle** : détecteurs d'incendie, appareils de vidéosurveillance...

**Ces produits sont marqués du pictogramme « Poubelle barrée »**



Selon les cas, ces appareils usagés seront remis en état et réutilisés ou transformés en matière première secondaire (métaux, plastique), ou encore en énergie, dans des conditions environnementales strictement contrôlées.